

From: [MRO McGill Communications](#)
To: [x-All McGill Staff](#); [000-All McGill Students](#)
Subject: Cloud Services: Implications and your responsibilities / Services infonuagiques : portée de la directive et vos responsabilités
Date: Tuesday, July 13, 2021 1:00:24 PM

This message is sent on behalf of Marc Denoncourt, Chief Information Officer and Associate Vice-Principal, Information Technology Services.

Le présent message est envoyé au nom de Marc Denoncourt, chef des services d'information et vice-principal adjoint, Services des technologies de l'information.

La version française suit.

Dear members of the McGill community,

The number of cloud services used by the McGill community is growing exponentially, and so is the amount of McGill's personal and institutional (enterprise and research) data that will find its way "in the cloud."

The [Cloud Directive](#) was created to provide the framework to assess a cloud service provider's ability to safeguard McGill's data. The Cloud Directive outlines McGill's obligations in acquiring and securely using cloud services.

The [Cloud Service Acquisition Process](#) describes in detail what steps need to be followed to acquire a Cloud Service. The process requires that privacy, contract and IT risk assessments be performed to gauge if the vendor can deliver on their commitments to safeguard our data against theft, loss and corruption.

What is the definition of a Cloud Service?

Cloud Services include free and paid services or software solutions delivered over the internet by an external vendor. These services provide access to applications and resources, using infrastructure or hardware external to McGill; resulting in personal and institutional data being stored, processed, or transmitted outside of McGill's infrastructure i.e., "in the cloud."

What is the purpose of this directive?

The primary objectives are to ensure that:

- personal information, personal health information, research data, proprietary information, and intellectual property (IP) are safeguarded.
- by contracting with the selected cloud service, the university is compliant with applicable laws, regulations and standards.

What are your responsibilities with regards to Cloud Services?

When acquiring or using a Cloud Service, you must follow the Cloud Directive and the defined Cloud Service Acquisition Process. Assessing a Cloud Service provider's ability to safeguard McGill's data will ensure that McGill complies with Quebec and Canadian laws and regulations.

Who needs to comply?

All members of the McGill University community are obligated to comply with the Cloud Directive. Please note that research data and educational software used for teaching and learning are also subject to the Cloud Directive.

Please visit the [Cloud Services](#) webpage to learn more about the process, the directive and your responsibilities in the cloud.

If you have questions or comments, please contact itgovernance.its@mcgill.ca.

Thank you for your support and collaboration.

Marc Denoncourt

Chief Information Officer and Associate Vice-Principal, Information Technology Services

Chers membres de la communauté mcgilloise,

Le nombre de services infonuagiques utilisés par la communauté mcgilloise croît de manière exponentielle; il y a donc de plus en plus de données personnelles et institutionnelles (d'entreprise et de recherche) « dans le nuage ».

Nous avons créé la [Directive relative aux services d'infonuagique](#) comme outil d'évaluation de la capacité d'un fournisseur de services infonuagiques à protéger les données de McGill. Cette directive renferme les obligations de l'Université en matière d'acquisition et d'utilisation sécuritaire de services infonuagiques.

Le [Processus d'acquisition de services infonuagiques](#) (en anglais) décrit en détail les étapes à suivre pour l'acquisition d'un service infonuagique. Conformément au processus, il faut réaliser une évaluation des risques d'atteinte à la vie privée, des risques contractuels et des risques liés à la sécurité TI pour s'assurer que le fournisseur sera en mesure de respecter ses engagements en matière de protection des données contre le vol, la perte et la corruption.

Quelle est la définition d'un service infonuagique?

Les services infonuagiques sont des services ou des logiciels, gratuits ou payants, fournis à travers l'Internet par un fournisseur externe. Ces services donnent accès à des applications et à des ressources au moyen d'une infrastructure ou de matériel externes à McGill. Par conséquent, des données personnelles et institutionnelles sont stockées, traitées ou transmises en dehors de l'infrastructure de McGill, « dans le nuage ».

Quelle est la raison d'être de la directive?

Les principaux objectifs sont les suivants :

- veiller à protéger les données personnelles, les renseignements personnels sur la santé, les données de recherche, les renseignements exclusifs et la propriété intellectuelle;
- veiller à ce que l'Université établisse un contrat avec le fournisseur de services infonuagiques sélectionné dans le respect des lois, règlements et normes applicables.

Quelles sont vos responsabilités relativement aux services infonuagiques?

Lorsque vous utilisez un service infonuagique ou que vous voulez en acquérir un, vous devez suivre la Directive relative aux services d'infonuagique et le Processus d'acquisition de services infonuagiques. Vous vous assurerez ainsi que le fournisseur respecte les lois et règlements du Québec et du Canada, et qu'il pourra assurer la protection des données de McGill.

À qui incombent ces responsabilités?

Tous les membres de la communauté mcgilloise sont tenus de se conformer à la Directive relative aux services d'infonuagique. Veuillez noter que les données de recherche et les didacticiels utilisés pour l'enseignement et l'apprentissage sont également assujettis à cette directive.

Veillez visiter la page web [Cloud Services](#) (en anglais) pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus, la directive et vos responsabilités.

Si vous avez des questions ou souhaitez éclaircir certains points, veuillez écrire à itgovernance.its@mcgill.ca.

Nous vous remercions de votre soutien et de votre collaboration.

Marc Denoncourt

Chef des services d'information et vice-principal adjoint, Services des technologies de l'information